Franc-tireur

Juriste-fiscaliste, professeur Jean-Claude Laes

Ancien patron du ministère des Finances



"Catholiques et laïques doivent s'unir pour enrayer l'expansion des écoles islamiques"

L'auteur

L'enseignement, sa passion. Les

Finances et l'Enseignement... Ce sont les deux matières qui ont ponctué la carrière de Jean-Claude Laes, aujourd'hui retraité de la fonction publique. Ce juriste-fiscaliste, professeur à l'Université libre de Bruxelles (ULB), a notamment été le chef de cabinet du libéral Didier Reynders, lorsque celui-ci était ministre des Finances, puis a dirigé le ministère belge des Finances. À l'échelon local, dans sa commune de Woluwe-Saint-Pierre, Jean-Claude Laes a été échevin MR durant presque vingt ans, tantôt aux Finances, tantôt à l'Enseignement, sa passion. Car pour l'intéressé, c'est sans conteste par l'école que passera l'avenir de nos enfants. Dans un essai "coup de poing" de 180 pages qu'il publie aux Éditions L'Harmattan, ce laïque assumé s'inquiète de la "seconde communautarisation" de l'enseignement qui est selon lui à l'œuvre en Belgique. Dans son livre, il relève notamment comment le système juridique belge, fruit d'anciennes querelles entre catholiques et laïques, pourrait bien "dérouler le tapis rouge" (sic) à de "dangereuses dérives" qui menacent le vivre-ensemble dans notre société.

Entretien Alice Dive

est une petite bombe de 180 pages dont les partis politiques se sont soigneusement gardés de se faire l'écho durant la campagne électorale qui a précédé les élections du 9 juin. Il faut dire que l'auteur de l'ouvrage, Jean-Claude Laes, juriste-fiscaliste et notamment ancien chef de cabinet aux Finances du libéral Didier Reynders, frappe fort en abordant la problématique du développement d'un réseau d'écoles islamiques dans la capitale, le tout sur fond d'anciennes rivalités entre laïques et catholiques.

Il faut contrer l'explosion des écoles islamiques en Belgique et singulièrement à Bruxelles, écrivez-vous. Pour quelles raisons?

Mon raisonnement part de ce constat: nous évoluons aujourd'hui dans une société où l'intégration sociale est loin d'être optimale. Plutôt que de vivre ensemble, nous vivons côte à côte sans nous parler, sans nous connaître. Parmi ces problèmes d'intégration, il est évident que l'islam est un point sensible qui cristallise bien des débats. Dans mon livre, je recense le nombre d'écoles islamiques à Bruxelles, elles sont aujourd'hui

au nombre de huit. En m'appuyant sur de multiples sources et recherches, j'explique comment elles vont continuer à se développer dans les prochaines années si nous les laissons faire. J'ai par exemple découvert que les musulmans avaient conclu une convention avec le Segec, le Secrétariat général de l'enseignement catholique – qui a le *know-how* pour l'introduction de demandes de subsides – pour qu'il défende les intérêts des écoles islamiques. Je suis convaincu que cela ne favorise pas le vivre-ensemble, que ce sont d'ailleurs les musulmans qui sont les premières victimes de ce phénomène. Cela ne favorise pas du tout leur intégration.

Vous redoutez dès lors l'avènement d'un "apartheid scolaire". Vous n'y allez pas de main-morte...

L'expression n'est pas de moi, mais de Charles Picqué (père-fondateur de la Région bruxelloise, NdlR). C'est lui, en premier, qui a parlé d'apartheid scolaire. Et lorsque la première école islamique a été créée au Cinquantenaire, en 1989, l'une des premières réactions a été celle d'Herman Van Rompuy, alors président du CVP, qui a alerté sur les dangers de telles écoles-ghettos. Elles ne favorisent pas du tout l'égalité entre les élèves, il suffit de relever le piètre classement de la Belgique dans les enquêtes internationales Pisa

LES EXTRAITS

"L'instauration d'un délit d'intolérance aurait pour mérite de rendre beaucoup plus visible la prohibition de l'intolérance [...], comme l'a montré la loi Moureaux en ce qui concerne le racisme. Le devoir de tolérance ne serait plus seulement une vertu morale, il serait aussi une obligation juridique." "Avec le recul, il me semble qu'on ne peut voir dans le Pacte (scolaire) qu'un incroyable marché de dupes dans lequel on se trouve en présence du monde catholique qui [...] est parvenu à concéder aux pouvoirs publics le droit d'ouvrir des écoles (sic!) moyennant compensation financière (resic!) pour financer son propre réseau d'écoles."

(analyse de la performance des élèves dans les pays de l'OCDE, NdlR).

Pour changer la donne, vous plaidez en faveur d'un nouvel accord sur l'école, d'un "Pacte unioniste pour une école conviviale". En quoi consiste-t-il?

Si on veut favoriser le vivre-ensemble et éviter les écoles-ghettos, il faut mettre nos enfants tous ensemble à l'école. Juifs, musulmans, catholiques, laïques, etc. joueraient ensemble à la récréation, apprendraient à se connaître, à se côtoyer et à se respecter. Mais comme je ne suis pas naïf, je sais que ce projet de réforme n'est possible que si les deux grands piliers – catholique et laïque – qui ont structuré l'histoire de notre pays veulent bien en parler, veulent bien ouvrir le dialogue et ne pas s'arc-bouter sur de vieux tabous.

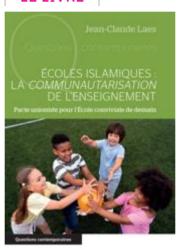
C'est une vision très paternaliste des choses que vous défendez là... N'est-ce pas, surtout, la pression des lobbies scolaires que vous anticipez?

Il n'est pas dans mon intention d'être paternaliste à l'égard du monde musulman. Si j'ai présenté cela de cette manière dans mon livre, c'est par réalisme politique. Je sais que si ces deux réseaux historiques en Belgique - ne veulent pas essayer, il ne se passera rien. Concernant les lobbies scolaires, vous avez raison: ma proposition risque de gêner tout le monde. C'est pourquoi je suggère qu'elle ne menace en rien les droits acquis. Âujourd'hui, à présent que les guerres scolaires appartiennent au passé, que la société est bien plus plurielle aujourd'hui qu'hier, nous pourrions conclure un nouveau pacte "unioniste" (en référence à l'alliance de 1830 entre les catholiques et les libéraux qui a mené à l'indépendance de la Belgique, NdlR) dans le respect des droits acquis.

De quelles manières?

Lors d'une prochaine réforme de notre système d'enseignement, nous pourrions instaurer l'idée selon laquelle toute école obligatoire et subventionnée doit respecter des conditions de convivialité, c'est-à-dire qu'elle se doit d'adopter une approche pluraliste. Un peu sur le modèle de l'école pluraliste qui n'a finalement jamais vu le jour. Je préfère toutefois utiliser le terme d'école "conviviale", qui est moins connoté. J'énoncerais ce principe mais avec une disposition transitoire, qui pourrait selon moi être éternelle, qui stipulerait que toute école qui existe déjà aujourd'hui peut rester ce qu'elle est: les écoles catholiques peuvent rester catholiques, les écoles officielles

LE LIVRE



1: Harmattan

Écoles islamiques: la communautarisation de l'enseignement

Jean-Claude Laes, éd. L'Harmattan, 180 pages, 19 euros peuvent rester officielles, les écoles juives peuvent rester juives, et ainsi de suite. Je ne défends donc pas l'idée de raser tout et de repartir d'une feuille blanche. Mais, l'on créerait un cadre réglementaire permettant à toute école bénéficiant de cette disposition transitoire d'évoluer, si elle le souhaite, et à son rythme, vers le nouveau modèle, en lui accordant un soutien adéquat pour y parvenir.

En défendant ce projet d'école conviviale en réponse à l'expansion des écoles de confession musulmane, ne redoutez-vous d'être taxé d'"islamophobe"? Certains vous diront en effet que vous n'êtes pas loin de défendre la thèse du "grand remplacement", chère à l'extrême droite...

La différence entre la thèse de l'extrême droite et l'idée que je défends, c'est l'intention. Toute ma réflexion part d'une conviction positive, inclusive. Loin de moi l'idée de véhiculer la peur des musulmans. Dans la conclusion de mon livre, je dis d'ailleurs deux choses: aux catholiques, je leur dis d'oser parler du changement; et aux musulmans, je leur dis que tout ce projet est pour eux, pour leur intégration. Au passage, il est d'ailleurs intéressant de relever que si un réseau d'écoles islamiques devait continuer à se développer au cours des prochaines années, celui qui perdrait le plus d'élèves, c'est l'enseignement catholique. Car actuellement, les musulmans qui ne trouvent pas d'école islamique pour leur enfant préfèrent l'inscrire dans une école catholique que dans une école sans Dieu. Pour le reste, bien sûr que je m'attends à être taxé d'islamophobe car on est très vite taxé comme tel aujourd'hui. Et en même temps, pour moi qui suis très attaché à la séparation de l'Église et de l'État, il peut être légitime d'avoir des craintes à l'égard d'une religion qui ne connaît pas cette notion (de séparation).

Vous vous dites favorable à un renforcement dans la Constitution belge de la primauté de la loi civile sur la loi religieuse. Comment?

Oui, il est temps de bétonner dans notre Constitution ce sur quoi nous sommes aujourd'hui d'accord: consacrons-y le principe de la neutralité de l'État, pas seulement celle de l'enseignement. On pourrait également s'inspirer de la Convention européenne des droits de l'homme qui énonce les limites que l'on peut apporter à la liberté de manifester sa religion. Pour le dire autrement, il faut demander aux religions des accommodements raisonnables (dont celui de la tolérance), plutôt que d'accepter exagérément l'inverse.

"Le Pacte scolaire – dont certains principes ont été bétonnés dans notre Constitution lors de la communautarisation de l'enseignement – est aujourd'hui devenu le cheval de Troie du communautarisme islamique qui se développe dans notre pays."

"Dans la société pilarisée qu'est la Belgique, ce qui vaut d'ores et déjà pour l'enseignement pourrait bien sûr aussi se concrétiser dans de nombreux autres domaines et faciliter une structuration politico-sociale de l'islam (syndicat, mutuelle, hôpitaux...)." "En ce qui concerne l'école (qui fut, de tout temps, un sujet de cristallisation des vieux conflits), le moment n'est-il pas venu, pour le monde laïque, de tendre la main (pas l'autre joue!) au monde catholique, et d'entamer avec lui un dialogue franc et respectueux?"